



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE
VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h02 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement n'est pas archivé. Il est effacé après l'approbation du procès-verbal.

1. APPEL

Sur 45 membres, 31 sont présents, 13 sont excusés, 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix – Syndic :

Comme souhaité, il nous donne les décisions prises par la Municipalité depuis la dernière séance : Administration : rédaction des préavis municipaux N°9/2023 relatif au budget 2024 ; N°10/2023 relatif à l'addendum au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux ; N°1/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.00 pour les travaux urgents au cimetière de Villars-Sainte-Croix, aménagement de places pour des tombes ; N°2/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 170'000.00 pour la révision du plan d'affectation communal PACOM.

Naturalisation : préavisé favorablement l'octroi de la bourgeoisie de Villars-Sainte-Croix à cinq candidats.

Promotion économique : organisé la rencontre avec les entreprises le 9 novembre 2023.

Transports : désigné M. Cherix comme représentant au conseil du réseau des TL.

Finances, aides et dons : octroyé divers dons à l'école de théâtre ACTE.

Subventions : décidé d'une nouvelle subvention de CHF 30.00 par abonnement demi-tarif qui sera octroyée dès le 1^{er} janvier 2024.

Péréquation : décidé de maintenir la participation au recours collectif contre le décompte des péréquations.

Domaines et bâtiments : pour les arbres : délivré sept autorisations d'abatage ; organisé la vente de sapins de Noël, le lundi 11 décembre 2023.

Travaux et urbanisme : délivré deux permis de construire ; préavisé positivement à une annonce d'installation solaire, ne nécessitant pas d'autorisation de construire ; délivré un permis d'utiliser.

Cimetière : autorisé la pose de deux monuments funéraires.

Routes : autorisé une procédure de réclame.

Déchets : signé un nouveau contrat avec TEXAID.

Instruction publique et cultes : organisé une séance le 15 novembre 2023 au sujet de l'avenir de l'école à Villars-Sainte-Croix.

Jeunesse : désigné les activités du passeport vacances 2024 qui auront lieu à Villars-Sainte-Croix.

Police du commerce : validé quatre demandes d'autorisation et annonces de manifestations sur le territoire communal.

PCI : assisté au contrôle de l'abri PCI public au village le mercredi 8 novembre 2023.

Affaires sociales : visité deux personnes pour leur transmettre les vœux des autorités à l'occasion de leurs 80 ans.

Ainés : organisé le repas de Noël le vendredi 8 décembre 2023.

Services industriels : organisé une séance d'information le 21 novembre 2023 sur la promotion des énergies renouvelables.

Au sujet des dicastères dont il a la charge :

En réponse à la demande de raccorder Bussigny et Villars-Sainte-Croix avec les transports publics, il nous annonce que le groupe décisionnel mobilité, dont notre commune fait partie, a mis sur pied une image directrice des transports publics lausannois pour les années 2028 à 2040. Notre commune a demandé de prendre en considération la possibilité de prolonger la ligne TL 35, qui relie la gare de Bussigny au Novotel, jusqu'à Villars-Sainte-Croix. Notre demande a été prise en considération et les TL sont en train de calculer le coût de cette réalisation. Cette ligne tournerait dans le village comme la 32. A ce jour, le montant n'est pas connu, probablement pour la prochaine séance de mars 2024. En cas de solution acceptable, l'entrée en force pourrait avoir lieu en décembre 2024 avec le changement d'horaire CFF. Il nous rappelle qu'en décembre 2024, il y aura un changement considérable, car tous les trains de grandes lignes s'arrêteront à Renens, ce qui sera très intéressant pour notre commune. en = mot manquant signalé.

Offre spéciale de notre commune pour les utilisateurs des transports publics, à partir du 1^{er} janvier 2024, la Municipalité a décidé d'offrir un montant de CHF 30.00 lors de l'achat d'un abonnement demi-tarif CFF. Cette offre sera limitée dans la durée d'une année mais probablement reconduite en 2025, selon l'intérêt des citoyens.

Avancement des travaux sur la RC 251A : rien ne se passe car les travaux pour le trottoir et la piste cyclable sur la route de Cossigny, entre le giratoire de la Croix-du-Péage et Coulayc, ont été déplacés en février 2024 au vu de la mauvaise météo du début novembre. Des panneaux indicateurs seront posés vers le 10 janvier afin d'annoncer les travaux et cette réalisation devrait commencer le 6 février 2024 pour une durée de huit semaines.

Mme Nicole Cattano :

Ecole : au sujet de l'APE - association des parents d'élèves – qui avait été dissoute il y a de nombreuses années, a été reconstituée. Le comité est venu se présenter aux municipaux de Villars-Sainte-Croix et Bussigny, en charge des écoles.

Une séance d'information, en étroite collaboration avec la direction des écoles, a été organisée. Les parents des élèves âgés de 3 à 9 ans y ont été invités. Il s'agissait de parler des défis que rencontre l'école. Le directeur, M. Aguet, a annoncé, après quelques décennies où notre école comptait une classe multiâge de 3-4P, que dès la prochaine rentrée d'août 2024, la classe sera scindée en deux, et qu'il y aura une classe de 3P et une de 4P. Cette décision découle des problématiques de l'école surtout en fonction de l'inclusion. Cela engendre des conséquences pour notre commune en termes de locaux. Actuellement, il n'y a que quatre classes, donc en séparant cette classe de 3-4P, il manque une classe pour accueillir les élèves jusqu'à la 6P. La Municipalité avait prévu, dans le cadre du projet de la maison de commune, de faire une à deux classes sur l'étage de la salle du Conseil actuelle. Malheureusement, ce projet a pris un peu de retard dû à des oppositions, recours. Aujourd'hui, la Municipalité a bon espoir. La situation semble se décanter et la Municipalité pense pouvoir, prochainement, aller de l'avant. Dans l'intervalle, La Municipalité a pris la décision de garder les élèves jusqu'à la 6P à Villars-Sainte-Croix. Il est donc impératif de créer de nouvelles classes. La Municipalité envisage et étudie le projet de poser un porte à cabine provisoire afin de recevoir cette 5^{ème} classe qui manque pour accueillir tous les élèves jusqu'à la 6P.

ARASOL : le 1^{er} décembre la POS – porte d'entrée sociale – a fêté ses un an. C'est un grand succès, il y a une forte fréquentation. L'ARASOL est très contente de cela.

Elle nous rappelle le projet Vaud pour vous. L'ARASOL avait déposé un projet au sujet de la fracture numérique. Ce projet prend forme, plutôt que de l'expliquer, elle fait écouter la capsule de présentation.

M. Nicola Cassetta :

EIEVMV ; il nous informe que la pompe a été remplacée la semaine dernière. Les deux pompes sont donc opérationnelles.

Déchets : il y a eu quelques soucis avec les déchets végétaux. Afin d'être enlevés, ils doivent être conditionnés, soit dans un container, soit par petits fagots mais pas dans des sacs plastiques.

M. Vincenzo Camuglia n'a pas de communication.

M. Frédéric Strittmatter est absent ce soir.

INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'ORPC, M. Pierre David lit le rapport annexé.

Pour la PolOuest, Mme Illuminata Perna lit le rapport annexé.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Pas de communication.

4. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Mme Nadia Barbey demande une correction de son intervention en phrase à la page 4, car il manque un mot : ... ,*ne suffirait pas les quelques centaines de francs qui dépasseraient*, par : Cela ne suffirait pas à couvrir les quelques centaines de francs qui dépasseraient.

M. Christian Baur ne comprend pas la réponse de M. Cherix en page 4 : ... *ne serait toutefois que de quatre fois CHF 320.00*.

M. Georges Cherix répond qu'il s'agit d'une seule fois : ... que de 0.4% soit CHF 348.00.

Le PV tel que modifié est accepté moins 2 abstentions.

6. ASSERMENTATIONS

Mme Marielle Bartolucci – Présidente, procède à l'assermentation de M. Bruno Ambrosio. L'Assemblée applaudit.

Le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 46 membres à ce jour.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N°07/2023 RELATIF À L'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES PÉRIODES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES MAGASINS.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité.

Avant la lecture du rapport, Mme Nicole Cattano tenait à dire, en remplacement de M. Strittmatter et au nom de la Municipalité, qu'elle remercie vivement la commission ad hoc qui a travaillé pour ce préavis. Surtout, la lecture attentive de ce préavis qui a mis en évidence un certain nombre d'erreurs, à savoir, des renvois à des articles qui étaient décalés par rapport à la numérotation. De plus, la Municipalité s'excuse également pour la distribution de ce règlement, car c'est la version 1 qui a été envoyée aux membres au lieu de la version 2, corrigée suite aux remarques de la commission. Elle demande la lecture du rapport de la commission.

Mme Paola Cassetta donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 7/2023. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche signale un problème de lecture de l'article 9, en page 7, deuxième partie qu'elle cite : *Sauf exceptions prévues par le présent règlement, les magasins ... ne peuvent être ouverts en dehors de jours de repos public ...* Elle demande s'il ne devrait pas être dit le contraire.

Mme Nicole Cattano répond par la négative. Cela veut dire qu'ils ne peuvent pas être ouverts.

Mme Yolande Riche pense que le terme *en dehors* est de trop.

M. Nicola Cassetta répond que c'est effectivement un terme en trop.

Mme Yolande Riche demande que la négation complète soit utilisée ; ne ... pas, ... il ne peut pas être ... Ils ne peuvent pas être ouverts les jours de repos publics.

Mme Monique Romon pense qu'il serait bien de mettre en toute lettre "let" car certaines abréviations sont connues mais pas d'autres. Elle ne trouve pas très lisible.

Mme Nadia Barbey signale que c'est une abréviation courante dans les textes de Loi.

M. Silvio Lo Niglio demande quant à l'article 17 al. 2, ce qui motive cette phrase : *il y a une demi-heure de marge et au-delà de celle-ci, le commerçant pourrait être amendé.* Et, il demande si cet article est nécessaire.

Mme Nicole Cattano répond que cette phrase a été reprise du règlement du Canton et que c'est pour maintenir un cadre. Sinon, pour ces professions-là, il n'y aurait pas d'horaire de fermeture au final.

M. Silvio LoNiglio demande si cela ne pourrait être à la libre discrétion du patron, du commerçant ?

Mme Nicole Cattano répond que cela veut dire qu'il n'a plus d'heure de fermeture. Elle ajoute que là, il y a une marge de tolérance, car par exemple chez un coiffeur qui ferme à 18h00, si une cliente est encore sous le casque, il est difficile de fermer à 18h00.

Pour M. Silvio LoNiglio, il lui semble que les horaires doivent être clairement publiés sur la vitrine par exemple. Cet article lui semblait un peu contradictoire par rapport à l'ensemble.

M. Nicola Cassetta prend la parole. En clair, si une cliente arrive à 18h00 et que l'on sait qu'il faut 2 heures pour un brushing, le commerçant ne pourra pas accepter cette cliente, car il terminerait à 20h00.

Mme Jacqueline Pernet demande par rapport à l'article 14 : *la Municipalité peut ordonner l'ouverture des magasins en cas d'urgence.* Que pourrait être ce cas d'urgence ?

Mme Nicole Cattano répond que cela pourrait être une panne générale d'électricité annoncée d'ici 3 heures, donc les magasins ouvrent avant. Ou l'annonce de la guerre. C'est vraiment pour des cas d'urgence.

Mme Jacqueline Pernet demande alors si le commerçant serait obligé d'ouvrir.

Mme Nicole Cattano répond par la négative. La Municipalité peut autoriser l'ouverture.

Mme Monique Romon demande quant à l'article 12, 1^{er} alinéa : *pendant la période comprise entre le 8 et le 31 décembre, la Municipalité ..., peut autoriser les magasins à rester ouverts deux soirs jusqu'à 21h45 ...* s'agit-il de 2 soirs pendant cette période ou 2 soirs par semaine ?

Mme Nicole Cattano répond qu'il s'agit de 2 soirs durant cette période.

Mme Yolande Riche a lu que c'est PolOuest qui allait appliquer ce règlement. Elle demande s'il y a eu une volonté que tous les règlements des 8 communes de l'ouest soient un peu coordonnés.

Mme Nicole Cattano répond que ce règlement est repris du Canton. La Municipalité a fait très peu de modification. Par rapport aux autres communes, certaines ont refait le règlement il y peu de temps, d'autres n'ont pas forcément envie de le refaire. Elle rappelle que c'est une compétence municipale, donc chaque municipalité agit un peu comme elle le souhaite.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la discussion pour passer au vote.

L'article 9.2 est donc modifié comme suit : *Sauf exceptions prévues par le présent règlement, les magasins au sens de l'article 1 al. 1 let. a à m ne peuvent pas être ouverts les jours de repos publics tels que définis à l'article 1 al. 1 let. v ci-dessus.*

Le préavis municipal N° 07/2023, ainsi modifié, est accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 9/2023 RELATIF AU BUDGET 2024.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Georges Cherix demande la lecture du rapport.

M. Pascal Muller donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 9/2023. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Susanne Perrudet constate, quant aux comptes 180.365 et 730.365 dons et subventions, une grande augmentation ces dernières années et elle en demande la motivation.

M. Nicola Cassetta répond que la subvention pour les abonnements TL est maintenant pour toute la population et plus seulement pour les étudiants. Il ajoute qu'il y a aussi les subventions pour les vélos électriques. Il y a eu beaucoup d'achats de vélos. Une subvention pour le demi-tarif a été ajoutée et les abonnements généraux, ce qui fait augmenter ce poste.

Mme Monique Romon demande quels genres de corrections ont été effectués sur ce préavis. Lorsqu'elle était dans cette commission, il y a eu des demandes de corrections à plusieurs reprises qui lui ont été catégoriquement refusées car, sauf erreur de sa part, selon la préfecture, lorsque la Municipalité a signé un préavis, cette dernière ne peut plus apporter de modification, sauf orthographique ou mise en page.

M. Georges Cherix répond qu'il n'y avait pas que du texte mais des erreurs de chiffres. Il ajoute que ça a été annoncé à la commission que normalement, la Municipalité ne pouvait pas procéder aux corrections mais pour que cela soit plus réaliste et plus correct, pour la commission et le Conseil général, c'était mieux de le corriger sinon il y aurait eu une vingtaine de remarques. Ce qui aurait été désagréable pour tout le monde.

Mme Monique Romon constate qu'il y a beaucoup d'erreurs : sur le préavis, sur le budget, dans le Cancoir'Info par rapport à l'heure de la séance de ce soir.

M. Georges Cherix s'en excuse et cela gêne également la Municipalité qui va être un peu plus vigilante et va surveiller un peu plus ce qui se passe. Il a aussi constaté pas mal d'erreurs sur les 2 ou 3 derniers préavis, il en est désolé.

Mme Jacqueline Pernet constate quant au compte 150.352, part des charges d'autres communes, en page 4, une participation au déficit du centre sportif de Malley de plus CHF 15'000.00. Elle demande si en cas de bénéfice, notre commune recevra une participation.

M. Georges Cherix répond qu'il pense que cela ira dans les deux sens. Il serait étonné que le centre fasse des bénéfices et pense que le déficit sera augmenté, car c'est calculé en fonction de la population.

Mme Susanne Perrudet revient sur l'annonce d'un préavis concernant le cimetière, dans les communications de la Municipalité. Elle constate qu'il y a déjà CHF 24'000.00 au budget pour le cimetière.

M. Georges Cherix répond que c'est pour le mur du cimetière qui doit être remis en état. Quant au préavis à venir c'est pour l'entretien intérieur du cimetière qui est dans un état délabré.

M. Vincenzo Camuglia nous annonce qu'il n'y a plus qu'une seule place pour une tombe en ligne et également une seule place pour la tombe cinéaire, donc il est important d'aménager une partie du cimetière. Il montre, sur le plan, le mur, dans l'angle à côté du transformateur électrique, qui doit être réparé. Il ajoute qu'il y a les grosses racines du tilleul, qui doivent être préservées, qui compliquent cette réparation.

M. Pascal Muller demande une explication quant à la notion urgence. Le préavis annoncé de CHF 60'000.00 n'est pas au budget et il est urgent.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il a été malade et qu'il n'a pas pu suivre le dossier.

M. Nicola Cassetta prend la parole. La notion d'urgence est du fait qu'il ne reste qu'une place pour la tombe en ligne et une place pour la tombe funéraire. Il ajoute que les travaux doivent être entrepris maintenant sinon, les machines ne pourront plus entrer dans le cimetière. Il ajoute que deux préavis ont été refusés à ce jour, sinon le problème ne se poserait pas aujourd'hui. La Municipalité va élaborer quelque chose afin de présenter l'extérieur mais l'intérieur doit être aménagé correctement.

Mme Nicole Cattano rappelle, qu'au-delà d'une dépense de CHF 50'000.00, la Municipalité doit présenter un préavis et non simplement le mentionner au budget.

Mme Yolande Riche trouve dommage, que dès le moment où il y a un préavis concernant le cimetière, les CHF 16'000.00 n'aient pas été inclus dans le préavis afin d'avoir le global des réfections à faire et non deux présentations séparées.

M. Vincenzo Camuglia répond qu'il a commencé les démarches auprès d'une entreprise afin d'avoir une offre et que, peu après, il a été malade et il n'a donc pas pu suivre le dossier.

M. Christian Baur demande quant au compte 110.301, page 2/25, de connaître le taux du personnel du bureau et il demande également à la commission de gestion, de se renseigner auprès d'autres communes, afin de savoir si nous sommes dans le même taux de collaborateurs, pour une commune de 900 habitants.

M. Georges Cherix répond que nous sommes presqu'à mille habitants, que la secrétaire va travailler à 60%, que l'adjoint est à 100%, la boursière est à 80% et la préposée à l'office de la population est à 70%, soit 3,1 emplois plein temps. Il y a du travail et aujourd'hui il est fait, bien qu'il y ait eu quelques couacs ces derniers temps. Il pense que tous les employés sont occupés, qu'il n'y a pas de sous-emplois. Il n'est pas possible de comparer les communes aux alentours qui ont beaucoup plus d'habitants.

M. Nicola Cassetta intervient. Il nous rappelle que nous avons eu un audit. Il avait été conseillé d'arriver à 5.5 etp. Nous sommes donc en dessous de ce taux mais que le bureau "tourne" bien. Il ne pense pas qu'il y ait trop de personnel. Une erreur de chiffre signalée lors de la séance du 21 mars 2024 : le chiffre exact est de 4.8 ETP.

M. Christian Baur demande quant aux comptes 451.311 et 314 où sera placé l'Eco-point.

M. Georges Cherix répond que l'emplacement n'est pas encore connu.

M. Nicola Cassetta répond que temps que les travaux de la maison de commune ne démarrent pas, l'Eco-point n'est pas déplacé. Il ajoute que la Municipalité a plusieurs endroits en vue mais rien n'est défini aujourd'hui.

M. Christian Baur demande quant au compte 600.390, à quoi correspondent les 210 heures prévues, pour quelle raison, malgré le fait qu'un commandant ait été nommé, il y ait autant d'heures.

M. Georges Cherix répond que cela a été dit à la commission, qu'il s'agissait d'une erreur et que cela n'a pas été corrigé s'agissant d'un budget. Selon lui, il y en aura bien moins pour les comptes.

Mme Nicole Cattano ajoute que c'est sur la base du 1^{er} semestre que le calcul a été fait.

Mme Monique Romon revient sur la question de M. Baur à la commission de gestion quant au taux du personnel, que la gestion du personnel est du ressort de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture la discussion pour passer au vote.

Le préavis municipal N°9/2023 est accepté tel que présenté moins 2 abstentions.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée pour sa confiance.

10 PREAVIS N° 10/2023 ADDENDUM AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET L'ÉPURATION DES EAUX.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Nicola Cassetta demande la lecture du rapport.

Mme Nadia Barbey donne lecture du rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 10/2023. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal N° 10/2023 est accepté moins 1 abstention.

9. POSTULATS, MOTIONS, INTERPELLATIONS

Aucun n'est formulé.

DIVERS

M. Michel Artar demande quant au budget de l'EIEVMV dont il a reçu un rapport non signé, ce qu'il en advient.

Mme la Secrétaire répond que n'ayant pas reçu de document, elle s'est permise de téléphoner au greffe de Mex et ce sont les documents qu'elle a reçus. Elle ajoute que selon la réponse de la commune de Mex, lesdits documents auraient déjà été envoyés soit au greffe soit à la bourse chez nous et qu'à ce jour elle n'a pas d'autre nouvelle.

M. Michel Artar demande alors si on en parle, si on le lit.

Mme la Présidente répond qu'il fait partie intégrante du budget communal. Elle demande si l'assemblée en demande la lecture.

M. Michel Artar demande, vu qu'il a participé à la séance, que soient notés les excusés, soit : M. Georges Cherix et M. Pascal Muller pour notre commune. Puis, il donne lecture du rapport.

Mme Yolande Riche intervient quant aux propos dits plus haut par la présidente. Elle signale que rien n'indique dans le budget communal le budget de l'EIEVMV et que rien n'indique que l'on approuve l'un avec l'autre.

Mme la Présidente répond qu'il s'agit d'une entente et que par conséquent il n'y a pas de votation.

Mme Yolande Riche répond que la police a un conseil intercommunal qui vote, cela est une entente. Dans le cas de l'EIEVMV, il n'y a pas de conseil intercommunal qui vote.

Mme Nicole Cattano intervient et signale que c'est également le cas pour le SDIS et les écoles, ce sont aussi des ententes et nous ne votons pas les budgets à part car ils sont intégrés dans notre budget.

Mme Yolande Riche répond que les écoles ne "travaillent" pas comme le SDIS et elle demande que la question soit creusée.

M. Georges Cherix constate qu'effectivement le rapport reçu n'est pas signé et il demande à M. Artar si ce dernier l'a signé.

M. Michel Artar répond par l'affirmative.

Mme la Secrétaire ajoute que le rapport signé lui sera envoyé ultérieurement car la Secrétaire de Mex était en télétravail le jour de la demande.

M. Pascal Muller remarque qu'au vu des informations reçues, il y aura une augmentation de 40 ct.

Mme Vivette Pilloud signale que cette augmentation a été reportée au m2 qui nous sera vendu l'an prochain, soit CHF 2.15 au lieu de CHF 2.00.

Mme Yolande Riche et M. Pascal Muller annoncent que cette augmentation n'est pas reportée au budget étant donné qu'ils n'avaient pas cette information.

Mme la Présidente annonce qu'elle va s'informer sur la procédure à suivre au sujet du budget de l'EIEVMV.

Mme Jacqueline Pernet demande que, si nous devrions obtenir à nouveau les documents à la dernière minute, il faudrait laisser un temps aux membres afin d'en prendre connaissance.

Mme Monique Romon demande pour quelle raison la Poste passe distribuer le courrier 2 fois par jour. Elle demande également si, pour l'approbation d'un seul article, nous étions obligés de recevoir un document de 30 pages car cela représente beaucoup de papier. Elle signale qu'elle a reçu un document en trois exemplaires seulement en recto et elle demande pour quelle raison ce n'est pas copié recto/verso. Elle demande également qui sont les nouveaux bourgeois accueillis.

Mme Nicole Cattano répond qu'il n'est pas possible de donner le nom des nouveaux bourgeois.

M. Nicola Cassetta répond pour la Poste : les facteurs lettres du matin prennent également des petits colis et si'ils n'ont pas la place de tout prendre, ils effectuent un deuxième passage, ceci est valable sur la commune de Renens. Il imagine qu'il en va de même pour notre commune.

Mme Monique Romon demande les dimensions des portes à cabine pour les nouvelles classes.

Mme Nicole Cattano répond que les mesures standards pour les 1-4P sont 78m2 et pour les 5-6P 72m2. Elle ajoute qu'il peut y avoir des dérogations pour en avoir de légèrement plus petits mais cela se situe dans les 70m2.

Mme Monique Romon demande si dans l'étude du projet, il a été inclus une étude pour la sécurité au niveau du collège avec 20 élèves de plus car cela devrait générer plus de trafic de bus notamment. Elle constate qu'il y a régulièrement des personnes qui n'ont rien à faire dans le périmètre du collège et qui

se parquent sur les places du bus. Elle ose espérer que dans le projet, la Municipalité va inclure la sécurité des transports et surtout des élèves.

Mme Nicole Cattano répond qu'il y a aussi des normes concernant le préau 120m2 par classe dont 10% couvert. Actuellement, il y a ce qu'il faut en termes de dimensions pour 1 à 2 classes supplémentaires. Concernant la sécurité, elle rappelle que le chemin est mis à ban et que personne à part les bus, les employés municipaux et les maîtresses ne peuvent l'utiliser.

M. Nicola Cassetta ajoute qu'il y a des règles et que Mme Romon a le droit de relever le no des plaques et de dénoncer l'automobiliste.

Mme Monique Romon répond qu'elle n'est pas intéressée par cette démarche.

M. Nicola Cassetta a dénoncé une trentaine de véhicules mais cela n'a pas changé les choses.

M. Pascal Muller revient sur les propos dits au sujet de la sécurité. Aujourd'hui, il passe souvent aux heures où les enfants sont là. Il constate un trafic très conséquent, beaucoup de mamans qui déposent leurs enfants avec des engins de près de 2 tonnes. Il y a les bus et les véhicules qui n'ont pas le droit qui passent. Il pense qu'au niveau de la sécurité, il y a un problème à régler.

Mme Nicole Cattano répond que sur le chemin de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des parents. La Municipalité sait que pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école en voiture, c'est une problématique. Elle rappelle que la police intervient surtout lors de la rentrée scolaire pour faire de la prévention. Elle ajoute que lorsque la Municipalité constate qu'il y a beaucoup de trafic, elle appelle la police qui refait de la prévention. Il est difficile d'interdire aux parents d'amener leurs enfants en voiture. Au niveau de la sécurité, elle pense que c'est du côté de la cour d'école que c'est important et elle pense que c'est assez bon avec un chemin mis à ban et un autre chemin très peu fréquenté.

Mme Nadia Barbey a entendu dans les annonces du début, la bonne nouvelle, qu'il est envisagé de prolonger la ligne TL 35, qui passe par Bussigny jusqu'à Villars-Sainte-Croix, mais pas avant une année. En matière de mobilité douce, elle a constaté qu'à l'arrêt Timonet de Crissier, il a été prévu un endroit pour déposer les vélos. Elle se demande dans quelle mesure il serait possible d'avoir une station PubliBike, comme à Bussigny.

M. Georges Cherix répond qu'un poste PubliBike pour un seul vélo coûte à peu près CHF 10'000.00. Il pense qu'un investissement pour au moins cinq vélos serait nécessaire. Il se demande si cela en vaudrait vraiment la peine. Il pense qu'il y a d'autres solutions, notamment, comme à Crissier, des arceaux. Cette solution pourrait être envisagée mais il ne sait pas à quel endroit. Il rappelle que lorsqu'il y aura le tram, il y aura 50 places couvertes pour les vélos. Il pense que ce n'est pas la peine d'investir CHF 50'000.00 pour les 2 ou 3 vélos d'aujourd'hui. Il prend en considération cette remarque. Il nous annonce qu'un vélo électrique est stationné depuis quelque temps déjà aux abords du collège. Et, il demande si nous connaissons le propriétaire.

Mme Nadia Barbey ajoute que l'idée est la dépose des vélos dans notre village mais pas forcément le départ à vélo, d'où sa demande de station de PubliBike.

M. Georges Cherix ajoute qu'il a été constaté beaucoup de dégradations dans ces stations.

Mme Nadia Barbey annonce que sur Bussigny, il y a au moins 15 vélos à disposition mais qu'elle ne peut pas en utiliser car il n'y a pas de station dans notre village. Son idée est d'investir dans une station de dépose et non dans les vélos.

M. Georges Cherix en prend note mais il reste à trouver un endroit.

M. Axel Mailler demande ce qu'il advient du projet concernant le local des jeunes.

Mme Nicole Cattano répond qu'effectivement un questionnaire a été envoyé aux jeunes selon deux tranches d'âges. Cela a été une grande déception, car le retour des questionnaires est d'à peu près 8 sur 160 envoyés. Il y a eu également des portes ouvertes qui ont eu peu d'intérêt. Elle rappelle qu'aujourd'hui il y a des choses qui existent, notamment, un groupe de filles qui jouent au volley le lundi. Il y a également, le local qui est ouvert le jeudi. Les deux moniteurs sondent les participants quant aux demandes. La Municipalité envisage de refaire un questionnaire, un article dans le Cancoir'Info ainsi qu'une pancarte d'information, afin d'avoir une meilleure communication, ceci au début de l'année prochaine.

Mme Paola Cassetta intervient. Elle et son frère ont répondu au questionnaire. Afin d'être plus efficace, elle suggère que ce questionnaire soit en ligne. Elle rappelle que sa génération effectue beaucoup de choses en ligne.

Mme Monique Romon demande s'il est prévu de couvrir l'arrêt du bus qui se trouve à la Croix du Péage, côté montagnes.

M. Georges Cherix répond que tout le carrefour sera refait, notamment avec un by-pass pour la route. Probablement que cela sera envisagé. Il rappelle que cet arrêt se trouve sur la commune de Crissier et qu'actuellement cette commune effectue beaucoup de réaménagements des arrêts de bus.

Mme Monique Romon pense que celui-ci étant aux confins du territoire, il ne porte que peu d'intérêt.

M. Georges Cherix ajoute qu'à l'arrêt Colice, il n'y aura pas de couvert mais que probablement, la bordure devra être rehaussée afin de faciliter les entrées pour les handicapés. Il rappelle que les normes de l'époque étaient de 18 centimètres alors qu'aujourd'hui, elles sont de 22 centimètres. Et, que c'est encore accepté aujourd'hui car les bus ont la possibilité de s'incliner. Il ajoute encore qu'avec l'optique 2028-2040 du développement des bus dans l'ouest, il est peut-être réfléchi pour des bus plus longs, désarticulés. Dès lors, cet arrêt serait trop petit. Il termine en disant que sur notre territoire, tous les arrêts sont couverts, sauf le Sansy, car il n'y avait pas la place.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôt la séance à 21h58.

M. Georges Cherix invite l'assemblée à la verrée de Noël et il nous souhaite de belles fêtes de Noël ainsi que tous ses vœux.

La Présidente



Marielle Bartolucci

La Secrétaire



Anita Cochard



